

PAR COURRIEL

Le 25 janvier 2021

N/Réf.: 20335

Objet : Demande d'accès aux documents – Décision

,

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 8 janvier 2021 visant à obtenir une copie du Règlement sur l'immigration au Québec I-0.2.1, r. 3, tel qu'il se lisait au 21 juillet 2020, nous vous informons que cette dernière est disponible en ligne sur le site Web de *Légis Québec* à l'adresse suivante :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/I-0.2.1,%20r.%203/20200721>

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels